RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00498
Numéro SIREN : 310 776 299
Nom ou dénomination : CASSOUS

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 12272

CASSOUS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.200.000 euros
27, rue Alessandro Volta – Espace Phare – 33700 MERIGNAC
310 776 299 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt- deux et le dix-sept mars, à onze heures, au siège social, les membres du Conseil de surveillance se sont réunis sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Claude AUZANNEAU,
- Monsieur Henri CASSOUS,
- Monsieur Régis GOUYOU,
- Monsieur Denis MAINVIELLE,
- Monsieur Frédéric GUERINEAU,
- Monsieur Jean-Marc MIRANDA.

Monsieur le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les points suivants figurant à l'ordre du jour :

- Nomination de Monsieur Laurent LEPINGLE en qualité de membre du Directoire ;
- Pouvoir pour les formalités.

NOMINATION DE MONSIEUR LAURENT LEPINGLE EN QUALITE DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil qu'il serait de l'intérêt de la société et du groupe de compléter l'effectif du Directoire et propose à ce titre la nomination de Monsieur Laurent LEPINGLE en qualité de membre du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide, de nommer en qualité de membre du Directoire, à compter de ce jour et pour une durée de deux (2) ans :

Monsieur Laurent LEPINGLE, né le 24 juin 1971 à Paris (12ème) demeurant 30, rue Borda – 33000 BORDEAUX.

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil de surveillance, en conséquence de ce qui précède, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Le Président
Monsieur Henri CASSOUS



Un membre du Conseil de surveillance

